

Le Pontet, le 09/08/2017.

**« Tribunal d'Instance de TOULON :
Choc Psychologique d'un agent reconnu imputable
au service »**

Courant Juin 2017, suite à un échange verbal avec sa hiérarchie à la fin de son service, un agent du Tribunal d'Instance de TOULON s'est retrouvé en situation de stress le mettant en étant de choc psychologique.

Soutenu dans ses démarches par notre organisation syndicale, l'agent concerné a aussitôt effectué une déclaration d'accident de travail.

Courant Août 2017, l'administration a reconnu imputable au service ledit accident de travail.

Pour Solidaires-Justice, une telle décision a le mérite d'engager la responsabilité administrative et pénale de l'administration et de l'encadrement notamment en matière de prévention des risques psychosociaux.

**EN FINIR AVEC LES RÉCIDIVES
DES MALTRAITEMENTS AU TRAVAIL !**



Il appartient à chacun d'agir et de cesser de se lamenter en acceptant l'intolérable quotidiennement.



Apprendre à dire **STOP** et **ENGAGER** la responsabilité de son encadrement, voilà un remède qui peut avoir des effets rapides sur votre quotidien. **SOLIDAIRES-JUSTICE** invite donc l'ensemble des agents à venir prendre contact avec nous.

Contacts :
Section Solidaires-Justice Tribunal d'Instance de Toulon :
Mail section-ti-toulon@solidaires-justice.fr
Syndicat National Solidaires-Justice :
Mail synd@solidaires-justice.fr tél : 06 52 79 57 94